

LES CONTEMPORAINS



MGR LE COZ (1740-1814) (1)

I. SA NAISSANCE — SON ÉDUCATION AU COLLÈGE DE QUIMPER DONT IL DEVIENT PRINCIPAL — PROCUREUR — SYNDIC — SON SERMENT A LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Claude Le Coz naquit, le 22 décembre 1740, à Plonevez-Porzay, près de Douarnenez, d'une vieille famille de cultivateurs propriétaires, renommée pour sa charité inépuisable. De bonne heure, l'enfant révéla d'excellentes dispositions : un esprit curieux et ouvert, une piété tendre, et, comme conséquence, une pureté de mœurs exemplaire. Mais s'il avait les qualités de sa

race, il en avait aussi les défauts ; il ne se méfiait pas assez des pièges tendus à sa bonne foi, et il s'opiniâtrait dans son sentiment avec une ténacité parfois digne d'une meilleure cause : telle fut la double source de tous ses déboires.

Il fit ses études au collège de Quimper, alors tenu par les Jésuites. Il y eut pour condisciple et ami Corret de la Tour d'Auvergne, que Napoléon devait décorer du titre immortel de *premier grenadier de France*. Lorsque les Jésuites durent quitter leur collège, en 1762, l'abbé Bérardier, nommé principal, choisit Claude Le Coz, l'un de ses meilleurs élèves, comme professeur. Le Coz était alors ordinand. Il fit sa théologie tant bien que mal, plutôt mal que bien, tout en remplissant ses fonctions pédagogiques. En 1774, il était régent de

(1) La biographie détaillée de M^{re} Le Coz vient de paraître chez Lethielleux (10, rue Cassette), sous le titre : *Un Evêque assermenté*, par le R. P. ROUSSEL, de l'Oratoire, in-8°, XIX-565 pages. Prix : 7 fr. 50.

rhétorique, et, lorsqu'en 1778, l'abbé Bérardier quitta la Bretagne pour se rendre à Paris où il devint syndic de la Faculté de théologie et grand maître du collège Louis le Grand, on le désigna pour le remplacer à la tête du collège de Quimper, poste qu'il occupa jusqu'en 1791.

Cependant, la vieille France avait disparu ou était sur le point de disparaître. On était en 1790. Le Coz qui, dès le début de la Révolution, s'était laissé duper par un faux libéralisme, adopta d'enthousiasme les opinions nouvelles, et sa chaleur à les soutenir lui valut d'être élu procureur-syndic du district de Quimper. La harangue qu'il prononça en cette qualité, le lendemain même du premier anniversaire de la prise de la Bastille, suffit pour nous donner une idée des chimères dont il se berçait.

Messieurs, dit-il à ses nouveaux collègues, s'il règne parmi nous quelque passion, ce sera cette passion noble et brillante qui est la mère des vertus et des perfections de l'espèce humaine, cette précieuse émulation qui, aujourd'hui plus que jamais, éveille toutes les étincelles de lumières et de vertus que recèle le cœur du citoyen et dont les feux, purs comme ceux d'un astre, entretiendront notre zèle, nourriront notre patriotisme et nous feront entreprendre et heureusement exécuter, pour le bonheur de tous, des choses dont peut-être nous-mêmes nous étions loin de nous croire capables.

On reconnaît le langage emphatique et ridiculement sentimental de l'époque.

Lorsque parut la trop fameuse constitution civile du clergé, élaborée par Camus et les autres jansénistes de l'Assemblée nationale, Le Coz, qui pourtant devait toujours se défendre d'être partisan du jansénisme, l'accueillit avec une joie délirante. Il l'appela une *sublime mécanique*. Dans son admiration, il publia une brochure qui eut en Bretagne un grand retentissement. Il y prenait la défense de la Constitution et s'applaudissait en passant de la spoliation des biens du clergé, qu'il présentait comme l'unique moyen de sauver l'État de la banqueroute et qu'il donnait dès lors comme une réserve ménagée à notre pays par la Providence. Il ne tarda pas à reconnaître

que cette mesure inique ne devait profiter qu'à un petit nombre de spéculateurs sans conscience. Les administrateurs du département de l'Ille-et-Vilaine répandirent à profusion l'écrit de Le Coz, qui fut de la sorte signalé à leur attention.

Le 7 février 1791, Le Coz prêta solennellement le serment de fidélité à la Constitution civile. Il fut imité de tous les professeurs du collège, à l'exception toutefois du régent de cinquième, l'abbé Le Gac, né, comme Le Coz, à Plonevez-Porzay, où il a son tombeau.

II. LE COZ ÉLU ÉVÊQUE DE L'ILLE-ET-VILAINE ET MÉTROPOLITAIN DU NORD-OUEST — SA VISITE AUX « INCURABLES » — IL EST NOMMÉ DÉPUTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE — LE « BAISER LAMOURETTE » — LE COZ ET LES TROIS « MARSEILLAIS »

Le 28 février, l'assemblée électorale d'Ille-et-Vilaine, ayant proclamé la *déchéance* de l'évêque de Rennes, M. Barreau de Girac, alors retiré à Paris, nomma Le Coz à sa place. Désormais, en vertu de la Constitution, le pouvoir civil se croyait autorisé à faire et à défaire les évêques à son gré.

Le Coz fut sacré à Paris, le 10 avril, dans l'église de Saint-Roch, par Massieu, évêque de Beauvais. Le 16, eut lieu son entrée solennelle à Rennes, au bruit des fanfares militaires et civiles. Le maire, Talhouët, homme faible, qui se fit révolutionnaire par peur, lui souhaita la bienvenue.

L'évêque intrus essaya vainement de s'imposer aux populations demeurées fidèles, l'immense majorité lui échappa.

Peu de jours après son arrivée à Rennes, il voulut visiter l'hospice des Incurables. Il était accompagné de ses deux vicaires épiscopaux, Lanjuinais, frère du député, et Bazin, qui plus tard apostasia (1). Il se présenta devant la supérieure, M^{me} Dubreil :

(1) Un jour qu'il passait près d'un bateau-lavoir, les blanchisseuses s'emparèrent de Bazin, le fustigèrent d'importance, en lui disant que si sa mère lui avait autrefois donné plus souvent le fouet, il n'eût point *juré*; puis elles le plongèrent tout habillé dans la rivière.

« Reconnaissez votre évêque, » lui dit l'un des vicaires. Elle répondit : « Je reconnais Monsieur pour le principal du clergé de Quimper. » Puis elle se retira.

Le Coz parcourut les salles qu'il trouva presque désertes; les malades, ayant appris sa visite, s'étaient réfugiés au fond des cours et jusque dans les greniers; seuls, quelques-uns que leurs infirmités retenaient au lit se trouvaient là. L'évêque, lorsqu'il passait près d'eux, les voyait détourner la tête, évitant ses regards et refusant sa bénédiction. Il se retira navré.

Cependant, le prélat imaginait tous les moyens possibles pour se rendre populaire. C'est ainsi que, le 6 juillet, on le vit se rendre au Champ de Mars, accompagné de ses vicaires généraux, et se mêler aux ouvriers de bonne volonté qui s'occupaient des préparatifs de la fête de la Fédération. Mais de telles scènes n'étaient guère de nature à augmenter son prestige aux yeux de populations religieuses peu habituées à voir leurs prêtres, à plus forte raison leurs évêques, se transformer en terrassiers.

Le Coz fut élu député à l'Assemblée législative par la fraction patriotique des citoyens rennais, les catholiques s'étant abstenus de prendre part au vote. Plusieurs fois il monta à la tribune. Ce fut habituellement pour recommander la modération et prendre la défense de la religion dont, en sa qualité d'évêque, il se considérait comme le champion attitré.

Dans la séance du 5 février 1792, Le Coz parlait en faveur des Congrégations enseignantes. S'adressant à ceux qui allaient décréter leur abolition, il les apostrophait ainsi :

Vous détruisez comme des conquérants dévastateurs, et quand songerez-vous à réédifier? Vous voulez anéantir ces associations antiques et respectables, à qui, pour la plupart, vous devez l'honneur de siéger dans cette enceinte. Ah! foulez donc aux pieds l'un des sentiments les plus chers aux cœurs honnêtes, la gratitude; mais, du moins, où sont vos moyens de remplacer vos bienfaiteurs? Vous vous prétendez d'habiles législateurs; mais, je ne crains pas de vous le dire, si vous continuez, les hommes sages, les vrais amis du

bien public, ne pourront voir en vous qu'une horde de sauvages et de barbares.

Sa voix ne fut pas écoutée : les Congrégations furent supprimées en bloc.

Le 7 juillet eut lieu la fameuse séance connue sous le nom de *baiser Lamourette*, du nom de l'évêque constitutionnel de Lyon, qui décida les partis de l'Assemblée à s'embrasser fraternellement, en attendant de reprendre leurs querelles et de s'entr'égorger. Le Coz aida puissamment Lamourette dans sa tentative de réconciliation et de paix; ce qui ne l'empêcha pas de manquer d'être assassiné, au sortir même de la séance. Il traversait, en effet, la rue Saint-Nicaise avec son collègue et ami, Codet, vers 4 heures du soir, lorsque trois Marseillais l'accostent. L'un d'eux, tirant son sabre, lui appuie la pointe sur la poitrine en lui disant : « Tu es un prêtre et un mauvais député du côté droit. » Le Coz, découvrant sa croix pectorale qu'il tenait cachée sous une blouse, répondit : « Oui, je suis prêtre, et, qui plus est, je suis évêque. » Codet voulut s'interposer en faveur de son ami qu'il donna pour un excellent patriote. « Ce n'est pas à toi que nous avons affaire, » reprit le Marseillais. « Eh bien ! si c'est à moi, dit Le Coz, je pense que vous êtes des braves et non des assassins; que l'un de vous me donne son sabre, et nous allons voir. »

Les Marseillais, qui ne s'attendaient guère à cette réponse, se regardèrent un moment et se mirent à rire. « Vois-tu ce sabre, lui dit l'un d'eux, en lui appliquant le plat de son arme sur le cou, il a fait sauter hier vingt têtes, et, sans l'admiration qu'inspire ton courage, ta tête serait aujourd'hui la vingt et unième. »

Puis, remettant son sabre au fourreau, il cria aux deux députés d'une voix de stentor : « Passez ! »

Le Coz se plaisait à raconter cette anecdote. Nul, d'ailleurs, ne douta jamais de son courage, ni de son sang-froid; il en donna des preuves nombreuses, excepté, toutefois, envers les Chouans dont la pensée seule le terrorisait.

III. RETOUR A RENNES — SOULÈVEMENT DE LA BRETAGNE ET DE LA VENDÉE — LE COZ PRÊCHE EN VAIN LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE — SA COMPARUTION DEVANT CARRIER — IL EST MIS EN PRISON A RENNES, PUIS TRANSFÉRÉ AU MONT SAINT-MICHEL

Le 21 janvier 1793, la tête du vertueux, mais faible Louis XVI, était jetée en défi à

tous les rois de l'Europe. Ceux-ci relevaient ce défi sanglant et leurs troupes envahissaient la France. La patrie avait été déclarée en danger, et, le 24 février, le gouvernement régicide décréta une levée de 300 000 hommes. La Bretagne et la Vendée s'insurgèrent contre la Révolution qui, peu auparavant, proclamait l'insurrection la plus sainte des devoirs et qui maintenant la déclarait un crime de lèse-nation.

Cependant Le Coz réclamait de toutes ses forces la liberté religieuse, tout en invitant les prêtres à se soumettre aux lois. Il ne réussit qu'à se rendre suspect à tous, les uns le considérant comme n'étant pas assez catholique, et les autres l'estimant trop peu républicain. Ce qui acheva de le discréditer auprès de ces derniers, qui étaient d'exaltés patriotes, ce fut la défense qu'il prit, en août 1793, d'un insermenté du nom de Saudrais, qu'il parvint, à force d'énergie, à soustraire à l'échafaud. Il écrivait un jour, au sujet des excès qui se commettaient de toute part, au nom de la liberté et de la raison, ces deux divinités du moment : « Ou réprimons ces fureurs parricides, ou appelons la mort pour nous en ôter l'intolérable spectacle. »

Le 1^{er} septembre, Carrier, se rendant à Nantes afin d'organiser les fameuses noyades, passa par Rennes, et s'y arrêta quelques jours.

Il cita Le Coz à comparaître devant lui dans la grande salle du Palais de Justice, où se tenaient auparavant les séances du Parlement de Bretagne. Le farouche proconsul s'était entouré d'un appareil militaire capable de déconcerter tout autre que l'évêque. Lorsque celui-ci parut, il l'invectiva grossièrement : « Il faut que tu me fasses la remise de tes lettres d'ordre. Toutes ces jongleries doivent finir ; il en est temps. »

Carrier ajouta, en faisant allusion à la récente apostasie d'un intrus de Rennes : « Tu aurais dû te convaincre, par l'exemple de ton confrère Collet, que la conquête de la philosophie sur les préjugés est désormais assurée. »

Le Coz, debout et silencieux durant cette

insolente apostrophe, fixa Carrier d'un regard intrépide et, d'une voix calme et forte, récita pour toute réponse les vers suivants de Voltaire :

Abandonner un Dieu que l'on craint dans son cœur,
C'est le crime d'un lâche et non pas une erreur ;
C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,
Et le Dieu que l'on prend, et le Dieu que l'on quitte,
C'est mentir au ciel même, à l'univers, à soi.

Puis, s'approchant du conventionnel assis sur un siège élevé comme sur un trône, il lui prit la main et l'approchant de sa poitrine : « Regardez-moi bien, citoyen, et voyez si je vous parais capable d'une telle lâcheté. »

Déconcerté par tant de sang-froid, Carrier balbutia quelques paroles de menace et consigna l'intrépide prélat dans sa maison même. Dix soldats eurent mission de le surveiller. Quelques jours plus tard, Le Coz fut jeté dans une prison, déjà remplie de détenus, dont les portes le plus souvent ne s'ouvraient que sur l'échafaud. Le prélat fit à Dieu le sacrifice de sa vie. A chaque instant, il s'attendait à être conduit à la guillotine. Même dans ces circonstances critiques dont il nous a laissé le récit, la pensée de rétracter son serment ne semble pas lui être venue, tant il était aveuglé par ses préjugés gallicans. Écoutons-le nous raconter son transfert au mont Saint-Michel.

Le 15 octobre 1793, dit-il, on vint à minuit me tirer du cachot où j'étais à Rennes, et m'avertir de me tenir prêt à partir pour le mont Saint-Michel. Incommodé, ayant presque perdu l'usage des jambes par une longue et rigoureuse détention, je demandai qu'il me fût permis de me servir de ma voiture. — L'égalité s'y oppose, me répondit-on. Cependant, il y avait trois ou quatre cabriolets pour les insermentés. — Qu'on m'accorde du moins des chevaux. Après beaucoup de difficultés, on eut l'air d'y consentir. Pour ne choquer personne, je fis dire à mon domestique de me conduire deux chevaux à un quart de lieue de la ville. J'allai à pied le joindre. Quelle fut ma surprise ! Un nommé Hélot, que Pochole (1) avait fait venir je ne sais d'où pour exécuter ses ordres, renvoya mes chevaux, et me fit attacher avec une corde à la tête des plus jeunes prêtres insermentés, les autres étant dans des charrettes ou autres voitures.

(1) Conventionnel que Carrier avait laissé à Rennes en s'en allant et qu'il avait chargé de terroriser la ville.

J'éprouvai en ce moment une commotion terrible ; heureusement, elle ne dura que quelques minutes. Plus longue, j'y aurais succombé. Mon âme tout à coup prit une force, une énergie extraordinaire qui se communiqua à mon corps jusque-là débile. Je marchai avec une sorte de joie.

Les détenus étaient rangés sur deux lignes. On les forçait à garder leurs rangs, même dans les chemins escarpés et boueux, ce qui augmentait d'autant leurs fatigues. Une escorte nombreuse, dont faisaient partie une cinquantaine de gardes nationaux de Rennes, les accompagnait. Le Coz cependant ne pensait pas arriver jusqu'au bout, tant il se sentait épuisé. Un jour qu'il était plus las que de coutume, il essaya de tromper ses souffrances en composant des stances analogues à sa situation. En voici quelques-unes :

Seigneur, je te bénis : ta bonté paternelle
Veut en m'humiliant me prouver ton amour.
Qu'il est heureux ce jour
Qui me rapproche ainsi de mon divin modèle !
Comme toi méprisé, garrotté comme toi,
Je suis conduit sans doute au lieu de mon supplice.
Voilà l'amer calice
Que des hommes impurs ont préparé pour moi.
Je le boirai, Seigneur, en dépit du murmure
Qu'excitent dans mon sein des sens trop délicats.
Je saurai sur tes pas
Marcher avec ta grâce et dompter la nature.
Vous à qui j'ai voué mon esprit et mon cœur,
O vous que j'envisage avec inquiétude
Vous de qui le bonheur
Est le premier objet de ma sollicitude, ...
Je demandai pour vous les célestes faveurs,
Pour vous, troupeau chéri, je les demande encore,
O Jésus que j'adore
Rends heureux mon troupeau, j'oublierai mes malheurs.

Le Coz emportait, cousus dans la doublure de son habit, 25 louis qu'il avait reçus en dépôt de son ami la Tour d'Auvergne, lorsque celui-ci était parti pour l'armée d'Espagne où, suivant son habitude, il devait accomplir des prodiges de valeur. Cette somme était destinée à une nouvelle édition des *Antiquités gauloises*, car l'intrépide soldat était doublé d'un érudit. Le long de la route, il fut question de fouiller les prisonniers, Le Coz aussi bien que les autres. Les gardes nationaux s'y opposèrent et c'est ainsi que l'évêque sauva cet or auquel il refusa de toucher, malgré sa détresse, durant sa longue détention. Plus tard, lorsqu'il s'occupa de le rendre à la Tour d'Auvergne, rentré en

France après avoir passé plusieurs années sur les pontons d'Angleterre, ce fut entre les deux amis une lutte de désintéressement et de générosité ; l'évêque voulant tout restituer, le soldat refusant de rien recevoir. A la fin, Le Coz consentit à garder la moitié de la somme qu'il s'empressa de distribuer aux pauvres, sans rien réserver pour son usage personnel, bien qu'il fût pauvre lui-même.

IV. LE COZ AU MONT SAINT-MICHEL — IL PRÉSERVE L'ABBAYE DE LA DESTRUCTION — SON DÉNUEMENT — LES VENDÉENS A GRANVILLE ET A DOL — LE COZ SAUVE UN GRAND NOMBRE D'INSERMENTÉS

Le cortège arriva enfin au mont Saint-Michel que désormais on allait appeler le *Mont Libre*, sans doute par antiphrase. Les détenus eurent d'abord la permission de se promener par toute l'abbaye et même dans la petite bourgade de pêcheurs, enserrée de remparts, qui est bâtie sur l'îlot, au pied du monument.

Un jour que Le Coz récitait son office à la chapelle, il vit entrer tout à coup un général, suivi d'un groupe d'officiers et d'un certain nombre d'habitants. Le général, pris de vin, comme la plupart de ses compagnons, avisant les statues et les autres emblèmes religieux qui décoraient l'édifice, dit brutalement à un agent municipal : « A quoi bon ces signes du fanatisme ? qu'on les fasse disparaître. »

Prêchant d'exemple, il s'arma d'un marteau et se met en devoir de mutiler les chefs-d'œuvre de sculpture qui ornaient le monument. Bientôt, hommes et femmes, accourant avec toute sorte d'instruments, imitent ce fou furieux et rivalisent à qui accumulera le plus de ruines. L'édifice tout entier allait être démoli, lorsque Le Coz, dissimulé derrière une colonne, fit signe à l'agent de la commune qui assistait à cette scène de vandalisme de venir lui causer, et, parlant à cet homme le seul langage qu'il pouvait entendre, celui de l'intérêt, il lui fit comprendre que la destruction d'un mo-

nument qui attirait tant de visiteurs de tout pays serait la ruine de ses administrés et la sienne propre, puisque tous ne vivaient que de l'argent laissé par ces étrangers.

L'agent, tout effrayé, le conjura de parler lui-même au général. Le Coz, n'écoulant que son zèle, alla trouver le forcené qui s'acharnait toujours à sa besogne destructive et lui dit : « Général, un mot. — Que me veux-tu ? — Vous empêcher de ruiner ce pauvre peuple. — Eh ! comment ? est-ce que ces pierres le nourrissent ? Viens-tu me prêcher ton idolâtrie ? — Jamais je ne prêchai l'idolâtrie. Écoutez-moi. — Parle. »

Le Coz alors lui répéta en quelques mots ce qu'il avait dit à l'agent. Il n'eût cependant pas obtenu gain de cause, si les femmes, dont la première exaltation commençait à se calmer, l'ayant entendu, et apprenant qu'il y allait du pain de leurs familles, n'eussent, à leur tour, pris la défense de ce même édifice qu'elles travaillaient à démolir l'instant d'après, et ne se fussent énergiquement opposées à ce que l'œuvre de dévastation fût poussée plus loin.

C'est donc à Le Coz que l'on doit la conservation de ce merveilleux chef-d'œuvre d'architecture. Sans son intervention courageuse, il n'existerait vraisemblablement plus qu'à l'état d'informes débris.

Dans le *Journal* de sa captivité, malheureusement perdu, mais dont son ami, le chanoine Grappin, nous a conservé quelques pages, Le Coz racontait ainsi un autre incident de son séjour au mont Saint-Michel.

Deux particuliers d'Avranches..... vinrent dans l'île et demandèrent à me voir. Je les reçus honnêtement. L'un des deux (1), qui se disait procureur syndic du district, me fit des reproches amers du fédéralisme qui était, disait-il, la cause de ma réclusion. « Ajoutez, lui répondis-je, que la cause principale est mon attachement à ma religion qui est aussi la vôtre. Au surplus, si je suis un *fédéraliste*, ce n'est point à vous à m'en faire un crime. N'ai-je pas lu de vous un imprimé dans lequel vous prêchiez une croisade contre les oppresseurs de la liberté du roi et de celle de nos députés ? — J'en conviens ; c'était un tort grave, je l'ai réparé. — Serait-ce par un motif de pénitence que vous ve-

(1) Il se nommait Frain.

nez m'adresser des reproches ? Eh bien ! moi, je n'éprouve qu'un regret, c'est que votre vœu n'ait pas été rempli. Combien de maux et de crimes on eût épargnés à notre infortunée patrie ! — Voilà bien de l'aristocratie et du fanatisme ; et, au besoin, en voici une nouvelle preuve, — en montrant un crucifix qui était sur une cheminée. — Ce signe, Monsieur, vous annonce en moi un adorateur du vrai Dieu et rien de plus. » En prononçant ces mots, je me plaçai entre le crucifix et mes deux interlocuteurs, car le compagnon du syndic prenait aussi la parole. L'un d'eux, feignant de vouloir l'examiner de plus près, m'écartant du coude, facilita à l'autre les moyens de s'en saisir, de le jeter à terre et de le briser du pied. Cette impiété brutale excita en moi la plus profonde indignation, et si je n'eusse été retenu par la sainteté de mon caractère, j'aurais été capable d'imiter le zèle de Phinée. « Quoi, m'écriai-je avec un accent qui fit pâlir les deux scélérats, ce n'était point assez pour vous d'avoir insulté ma personne, vous m'outragez plus cruellement encore dans ma religion, dans mon Dieu ! Eh ! qui êtes-vous donc pour vous permettre de telles horreurs dans l'asile sacré d'un prisonnier ? » J'ouvre brusquement ma porte, puis une fenêtre élevée de plus de 200 pieds au-dessus du sol : « Sortez d'ici, malheureux, choisissez la porte ou cette fenêtre ; dans l'agitation où vous me voyez, je me sens assez fort pour vous précipiter tous les deux. »

Ils se retirèrent en murmurant et bégayant que bientôt il se feraient connaître. Ils revinrent, en effet, décorés d'écharpes qu'ils avaient empruntées des maire et adjoint ; mais je refusai de leur ouvrir, s'ils ne paraissaient accompagnés des magistrats de la commune qui ne se seraient pas facilement prêtés à leurs fantaisies. Ils disparurent et je n'entendis plus parler d'eux.

On laissait les prisonniers manquer de tout. Le 24 octobre 1793, Le Coz mandait au *citoyen* Clinchamp, membre du Directoire d'Ille-et-Vilaine :

Citoyen, mon ancien collègue, permettez-moi de réclamer votre humanité et par vous celle de tous les membres du département, en faveur de malheureux prisonniers, exposés à périr de faim. Hier, plus de soixante de ceux qu'on a amenés ici de Rennes manquèrent de pain..... Au moment où je vous écris, je n'ai pas un morceau de pain pour déjeuner.

Il écrivit plusieurs fois à Clinchamp sans jamais en recevoir de réponse, ni évidemment de secours.

En novembre, les Vendéens vinrent mettre le siège devant Granville. Les insermentés profitèrent de l'arrivée au mont Saint-Michel

d'un détachement de royalistes pour s'élever et suivre l'armée catholique, malgré les avis de Le Coz, qui les conjurait d'attendre le résultat des événements. Loin de l'écouter, ils l'accablèrent de reproches au sujet de son serment sacrilège et le menacèrent de le faire *brûler vif*, du moins à l'en croire, mais il put se rassurer à la pensée que ces autodafés n'étaient nullement dans les mœurs vendéennes. Cependant les royalistes ayant échoué devant Granville, durent battre en retraite, non sans avoir infligé une terrible défaite à Dol et à Antrain aux républicains qui essayaient de leur barrer la route. La plupart des insermentés qui avaient compté sur le succès du siège de Granville et pris la fuite vinrent, après le départ des royalistes, se reconstituer prisonniers. Aussitôt Lecarpentier, qui terrorisait alors le pays au nom de la Convention, somma la municipalité montoise de lui livrer les *coupables*. Cet ordre inhumain consterna ces révolutionnaires modérés. Ils consultèrent Le Coz :

« Il n'y a qu'un moyen de sortir de là, leur dit celui-ci. Sans doute, il serait honteux de livrer ainsi des hommes venus de leur propre mouvement se mettre à votre discrétion. Faites des certificats attestant qu'ils n'ont pas quitté le mont Saint-Michel, et moi, dont les opinions constitutionnelles sont notoires, je les signerai avec vous. »

Grâce à ce charitable subterfuge, les prisonniers échappèrent à l'échafaud (1).

Les jours s'écoulaient sans amener d'amélioration notable dans la position du captif qui payait jusqu'à 40 sols trois livres de pain et louait 6 livres par mois un petit matelas, avec une mince couverture.

V. CHUTE DE ROBESPIERRE — LE COZ RETOURNE A RENNES — SITUATION DU CLERGÉ CONSTITUTIONNEL — LE CULTE DE LA RAISON — LES CHOUANS ET LA FAMINE — RAVAGES DE L'IMPIÉTÉ — DISCRÉDIT DES « JUREURS »

Lorsque l'évêque et ses co-détenus apprirent la chute de Robespierre, 9 thermidor

(1) *Histoire de la Vendée militaire*, t. 1^{er}, p. 417-419, et t. IV, p. 362 de notre édition illustrée.

an II (27 juillet 1794), ils crurent que les portes de leurs cachots allaient s'ouvrir aussitôt ; leur espoir fut trompé ; ils durent passer encore plusieurs mois sur leur rocher battu des vents et des vagues. Ce ne fut qu'en décembre de cette année que Le Coz put enfin rentrer à Rennes où il trouva son clergé dans la désorganisation la plus complète, un grand nombre d'intrus ayant consommé leur apostasie en se mariant, et les autres ayant renoncé à leurs fonctions sacerdotales.

L'un d'eux, Lancelot, recteur de Retiers, ami personnel de Le Coz, et son collègue à l'Assemblée législative, déclarait qu'il ne s'occuperait plus que de labourage. Plus tard, cependant, sur l'invitation de la municipalité, il reprit ses fonctions.

Le culte de la Raison était établi dans l'église Saint-Sauveur, à Rennes. Bour-sault, de comédien devenu conventionnel, c'est-à-dire tragédien, exerçait les fonctions de pontife suprême dans la cité bretonne où il était en *mission*. Lui et ses affidés étaient d'une extrême insolence : « Jamais, écrivait Le Coz, intendants, commandants des provinces ont montré la morgue qu'y ont affichée les agents de la République, toutes les fois que je les ai vus. »

Et néanmoins, toutes les horreurs, toutes les extravagances dont il était le témoin écoeuré ne le désillusionnaient pas ; il continuait de croire à cette liberté menteuse au nom de laquelle on les commettait.

Sans argent, sans ressources, sa maison dévastée, ses ornements pillés, ses livres et ses manuscrits dispersés, son clergé réduit à une poignée de trembleurs dont les plus hardis n'osaient plus dire la messe, ses églises fermées ; telle était la situation de Le Coz à son retour de prison.

Il faut joindre à tous ces sujets de tristesse la Chouannerie, le perpétuel cauchemar de l'infortuné jureur qui n'osait mettre le pied hors de la ville, surtout lorsqu'on lui eût dit que les Chouans croyaient gagner une indulgence plénière chaque fois qu'ils tuaient un patriote. Il estimait, sans doute, que ces braves gens auraient mis un zèle

tout spécial à se défaire de lui, dans la persuasion que faire mourir le chef des intrus leur eût valu du ciel des grâces particulières. En dépit d'une certaine dose de bon sens natif, Le Coz fut toujours disposé à admettre les inepties les plus monstrueuses, les contes les plus ridicules, quand il s'agissait d'insermentés ou de Chouans.

Le 22 mars 1795, dans une longue circulaire, l'évêque jureur s'efforçait d'amener les premiers à ses idées constitutionnelles et se disait prêt à se retirer si M. de Girac consentait à revenir. Inutile d'ajouter que, cette tentative de rapprochement échoua, comme devaient échouer toutes celles qu'il fit dans la suite. D'autre part, l'évêque légitime de Rennes ne pouvant rentrer dans son diocèse ouvertement qu'au prix d'un serment sacrilège, Le Coz ne crut pas devoir faire le sacrifice de son siège illicite; il n'en descendit point.

Le 29 floréal (18 mai), il écrivait à son ami Grégoire, évêque assermenté de Loir-et-Cher, qu'il était *en butte à deux fléaux, le poignard des rebelles et la famine*. Il s'imaginait à chaque instant voir un Chouan apparaître et *gagner une indulgence plénière* à ses dépens. Pour le second fléau, voici ce qu'il mandait une autre fois à son ami : « L'écu de 6 livres vaut en assignats 120 livres. Réfléchissez et voyez si nous sommes sur des roses. » Notons que ses maigres appointements ne lui étaient payés qu'en assignats..... lorsqu'on les lui payait.

Malgré toutes ces difficultés, tous ces périls dont il était ou dont il se croyait environné, il ne songeait nullement à quitter son poste, comme le lui conseillait par écrit un insermenté qui s'abritait derrière le pseudonyme de *Lefranc* pour lui dire les plus rudes vérités.

L'Eglise qui a été confiée à mes soins, répondait Le Coz, ne sera point sans pasteur. J'espère, avec la grâce du ciel, être fidèle à la voix de ma conscience; et cette voix me crie que le serment prêté par moi était le serment d'être bon citoyen et pasteur zélé; qu'il n'avait pour objet que la gloire de Dieu et le bonheur de mes frères, et que la rétractation d'un tel serment serait un crime contre ma religion et contre ma patrie.

On ne pouvait s'aveugler davantage. Or, jamais Le Coz ne parlera autrement lorsqu'on l'invitera à faire amende honorable au sujet de son serment schismatique. L'entêtement de race aidant, sa bonne foi lui interdira tout *peccavi* de cette nature.

Il continuait d'être dans une pénurie extrême par suite du discrédit de plus en plus complet où étaient tombés les assignats. Il écrivait, le 11 janvier 1796, à Grégoire, alors membre du Conseil des Cinq-Cents.

C'est donc décidément que nous sommes condamnés à mourir de faim. Le louis va ici jusqu'à 9000 livres; jugez de la valeur de 250 livres en assignats qu'on m'alloue pour trois mois! C'est une horreur!

Le second fléau qu'il signalait naguère à son ami sévissait toujours de son côté, comme il le lui mandait encore :

Songez donc que, depuis quinze mois, je ne me suis qu'une seule fois écarté de Rennes, d'environ une demi-lieue, bien déguisé, et que, néanmoins, les Chouans l'ont su, qu'ils m'ont longtemps guetté sur cette route et que même, depuis cette époque, ils y ont commis plusieurs assassinats.

Il appelait ainsi les trop justes représailles exercées par les royalistes sur les patriotes qui les persécutaient et les traquaient sans pitié. Du reste, il est bon de reconnaître que les Chouans n'eurent jamais la magnanimité des Vendéens, leurs frères d'armes; ils rendirent généralement guerre pour guerre et, comme le disent les marins, coup pour coup.

Le Coz, dans une autre lettre, dépeignait l'immoralité profonde des esprits imbus d'athéisme; les jeunes filles, lasses de débauches, se jetant *toutes parées* dans la rivière; les débiteurs échappant à leurs créanciers également par le suicide, les domestiques empoisonnant leurs maîtres, etc. Tel était le spectacle varié que lui offrait journellement le Rennes révolutionnaire. Il ajoutait plus tard :

Malheur à nous, et plus encore malheur à nos neveux, si la Religion ne se hâte de venir au secours des tendres rejetons de notre société! Ce sera une génération, non de républicains, mais de tigres, qui, après s'être cruellement entre-déchi-

rés, abandonneront la France au premier qui se présentera pour la conquérir ou même pour l'acheter.

Le conquérant, sinon l'acheteur, de cette France républicaine et athée n'allait pas tarder à paraître.

Les prêtres *jureurs* étaient d'autant plus détestés des populations que, très souvent, ils s'improvisaient les dénonciateurs des insermentés et des Chouans. Leur procès n'était pas long, quand ils tombaient aux mains de ceux-ci. Aujourd'hui encore, dans le pays breton, l'on vous racontera com-

ment les Chouans allaient, la nuit, les trouver individuellement dans leurs presbytères, pour les prier de venir en toute hâte assister quelque mourant. Le pauvre intrus, sans défiance, et, tout aise de voir que ses paroissiens recouraient enfin à son ministère, se levait et suivait son guide, ou ses guides, car ils étaient habituellement deux, comme c'est encore l'usage, lorsqu'on va la nuit chercher le prêtre ou le médecin, pour un cas pressant. Après avoir passé le bourg, dans le coin du premier champ venu, ils déclaraient au malheureux que le moribond était lui-même et qu'il se dépêchât de réciter son acte de contrition, car il n'avait plus qu'un instant à vivre, puis, ramassant leurs fusils cachés dans la haie voisine, ils le fusillaient sans écouter ses plaintes, ni se laisser attendrir par ses lamentations : « Tu nous as vendus, tu vas mourir, » se contentaient-ils de lui répondre.

Ces suppressions violentes ne laissaient pas que de creuser des vides dans les rangs du clergé de Le Coz, vides qu'élargissaient encore des rétractations assez nombreuses,

ou la défection de ceux qui allaient jusqu'au bout dans le chemin de l'apostasie et se mariaient.

VI. CONCILIABULE DE 1797 — LE COZ EST ÉLU PRÉSIDENT — LES « PÈRES » ÉCRIVENT AU PAPE POUR LUI DEMANDER SA BÉNÉDICTION — LE COZ, DE RETOUR A RENNES, VISITE SON DIOCÈSE — SACRE D'AUDREIN ET DE DORLODOT

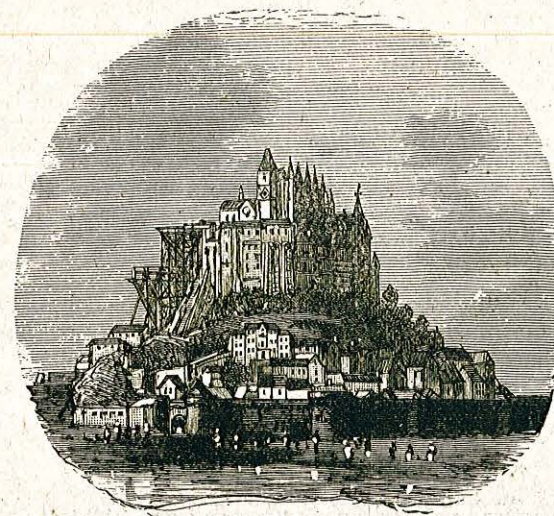
Le Coz se rendit à Paris, dans le courant de l'année 1797, pour assister au *Concile*

national qui s'ouvrit le 15 août (28 thermidor an V), à Notre-Dame, au milieu d'une *affluence prodigieuse de fidèles*, suivant le *Bulletin du Concile*, sans parler d'un *concours de curieux* non moins grand. Mais écoutons le rédacteur du *Bulletin* :

Tout à coup, l'orgue fait entendre sa mélodie religieuse, deux longues files de prêtres et de pontifes, la plu-

part vénérables par leur grand âge et leurs cheveux blanchis sous les étendards de Jésus-Christ, s'avancent, précédés de sa croix, dans le silence et le recueillement; alors, une sainte joie, mêlée d'attendrissement et d'admiration, fait éclater de modestes transports..... On reconnaît une partie de ces respectables vieillards qu'on a vus arriver par petits pelotons, confondus dans la foule..... On croit les voir encore à peine sortis des cachots de la persécution, couverts des cicatrices glorieuses de ces fers qu'ils ont si longtemps portés pour la foi, braver pour elle de nouveaux dangers, entreprendre une route si longue et si pénible..... accourir enfin des extrémités de la République, etc., etc.

Vraiment, ne dirait-on pas que ce synode était renouvelé du concile de Nicée, où assistèrent de nombreux confesseurs de la foi, la plupart souffrant encore des blessures



LE MONT SAINT-MICHEL

reçues dans les dernières persécutions ? Il ne manquait guère qu'un autre Constantin pour baiser toutes ces *glorieuses cicatrices* !

Le Coz fut élu président, d'abord provisoirement, puis d'une façon définitive. En réalité, il y avait si peu de *Pères* qu'il crut tout d'abord devoir dire au public, admis aux séances, de ne point s'*effrayer* du petit nombre d'évêques présents, sous prétexte qu'il ne s'était trouvé au début du concile de Trente que *trois légats, quatre archevêques et vingt-deux évêques*. Il n'ajoutait pas que ce nombre n'avait pas tardé à se décupler, tandis que le synode présent ne comptait jamais qu'une infime minorité.

Les *Pères* invitèrent, sans succès d'ailleurs, leurs *frères égarés*, les insermentés, à se joindre à eux. Le 25 août, ils osèrent adresser au Pape lui-même une lettre naturellement restée sans réponse. Ils s'efforçaient de légitimer leur conduite et conjuraient Pie VI, puisqu'il ne pouvait, à cause de son *grand âge et de ses grandes affaires*, venir en personne présider leur assemblée, de leur *accorder du moins sa bénédiction paternelle et apostolique*. Cette lettre, écrite en latin, était revêtue de la signature du président et des secrétaires du Concile; elle fut très probablement rédigée par Le Coz lui-même, qui se piquait de littérature.

Le 24 septembre, fut proclamé en plein synode un décret de *pacification* qui ne devait rien pacifier. Il fut envoyé à Rome, bien inutilement, cela va sans dire. Une députation se rendit chez le marquis Massimi, représentant du Saint-Siège à Paris. Massimi leur promit ses bons offices auprès de son maître, « qui, dit-il, l'avait assuré, à sa dernière audience, qu'il ne mourrait jamais satisfait qu'il n'eût entièrement apaisé les malheureuses divisions qui déchiraient l'Église gallicane. »

Le Synode tint sa sixième et dernière session le 11 novembre. Le Coz, à la fin de la séance, demanda : « Révérendissimes évêques et vénérables prêtres, vous plaît-il de décréter que la session du concile national de France est terminée ? »

— Il nous plaît, » répondirent les *Pères*. Sur ce, l'on se sépara.

Ce concile ne servit qu'à constater la faiblesse, disons mieux, l'impuissance de l'Église constitutionnelle.

Dans les premiers mois de l'année suivante, il y eut une sorte d'accalmie en Bretagne. Le Coz en profita pour visiter son diocèse. Il écrivait à Grégoire, son confident habituel :

Depuis Pâques, je parcours mon diocèse. Partout où je m'arrête, l'affluence des citoyens est prodigieuse..... Dans certains endroits encore suspects, on ne voulait point nous laisser aller seuls. Malgré nous, des citoyens de la paroisse nous escortaient. Souvent même ceux de la commune ou nous rendions venaient nous prendre, alors tous marchaient gaiement ensemble. Quelques airs patriotiques animaient de temps en temps la marche. Arrivés à la moitié du chemin, on faisait halte. Les citoyens s'embrassaient. Puis, se frappant dans la main, et d'un ton si peu maniéré, si naturel, si touchant, que presque toujours il faisait couler nos larmes, chacun disait à son voisin : « Adieu, frère, adieu, frère. Comptez sur nous. — Et nous sur vous... » A peine s'étaient-ils tourné le dos que des airs gais et naïfs, répétés par les échos, annonçaient les délicieux sentiments que tous ils portaient dans leurs cœurs. Quel spectacle ! quelles scènes ravissantes ! Lorsque l'attendrissement faisait couler mes larmes, ce qui m'arrivait assez souvent, ils venaient m'embrasser. « Allons, notre bon pasteur, vous nous aimez bien, mais aussi, nous vous aimons de tout notre cœur. Ah ! si tous avaient fait comme vous !..... Mais vous nous avez dit de ne plus songer à ce qui est passé. Eh bien ! vive la République ! vive notre bon évêque ! avec lui nous ne ferons bientôt plus qu'une seule famille ! »

Une véritable idylle à la Berquin, une bergerie à la Florian ! il n'y manque vraiment que *le loup* !

Les *airs patriotiques* dont parle l'enthousiaste *pasteur* remplaçaient assez imparfaitement les chants religieux que même les autres refrains qualifiés par lui de gais et de naïfs ne valaient sans doute pas. En réalité, le *choral* qui servait d'escorte à l'évêque intrus était composé de patriotes ardents qui avaient oublié les vieux cantiques du P. Montfort pour ne plus se souvenir que de la *Marseillaise*, du *Ça ira*, de la *Carmagnole*, et peut-être aussi, puisqu'il

y avait place pour le genre bucolique près de ces chants et de ces danses de sang et de mort, du fameux couplet : *Il pleut, il pleut, bergère !* attribué à Camille Desmoulins.

Quant aux accolades bruyamment fraternelles de ces dignes patriotes, nous n'oserions affirmer que le cidre et le *vin de feu* n'y eussent été pour rien.

Le 22 juillet, Le Coz sacrait dans la cathédrale de Quimper son ancien collaborateur Audrein. Il était assisté des évêques de Vannes et de Saint-Brieuc, Le Masle et Jacob. Audrein avait fait partie de la Convention et il avait même voté la mort de Louis XVI, par peur, il est vrai, car au fond il n'était pas méchant ; mais l'on se demande comment Le Coz put s'imaginer un seul instant pouvoir effacer avec le chrême la tache de sang qui souillait les mains du lâche.

Le 8 avril 1799, il sacrait aussi Dorlodot, évêque de la Mayenne, toujours assisté des évêques du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Ce nouveau siège devait être érigé canoniquement plus tard.

VII. ENCORE LA CHOUANNERIE : PILLAGE D'UN CONVOI — FAUX CHOUANS — SYNODE DIOCÉSAIN — VEXATIONS GOUVERNEMENTALES — LETTRE DE LE COZ AU PREMIER CONSUL

Le 13 juin, Le Coz écrivait à son cousin Daniélou :

Des étincelles de Chouannerie s'élèvent encore de temps en temps dans ce malheureux pays. Dernièrement, sur la route de Vitry, à cinq lieues d'ici, un fourgon, portant 9000 livres, a été pillé, et un pauvre volontaire, déjà malade et privé d'une jambe, y a été horriblement massacré. Quand finiront ces crimes et ces malheurs ? Puissiez-vous être plus tranquille ! Adieu.

La Révolution, en organisant une Chouannerie de contrebande, pour la *deshonorer dans ses œuvres vives*, suivant l'expression de Sotin, l'un de ses ministres, ne se doutait guère que c'était une arme à deux tranchants ; et pourtant, elle eût pu, avec un peu de clairvoyance, prévoir combien il était

dangereux de s'en servir. En effet, ces galériens, relaxés à la condition de reprendre leur vie de brigandage et de commettre le plus d'excès possible aux cris de : « Vive le roi ! vive la bonne religion ! » remplissaient admirablement leur mission ; ils la remplissaient même trop bien pour les intérêts du gouvernement, leur mandataire. Sous le costume des paysans bretons qu'on leur avait donné, avec leurs braies aux plis flottants, leur veste en peau de bique, leur large chapeau de feutre, leur Sacré Cœur sur la poitrine et leur chapelet au cou, sans parler de leur cocarde blanche, il n'était pas facile de les discerner des insurgés véritables. Ils profitaient de cette confusion pour piller indistinctement royalistes et patriotes, blancs et bleus.

On comprend de plus que les convois d'argent les tentaient spécialement, surtout lorsque l'escorte se composait, comme ici, au dire de Le Coz, de pauvres malades, d'éclopés, aux jambes de bois. Avouons que donner de pareils défenseurs au trésor public, lorsqu'il s'agissait de le faire voyager dans un pays en pleine insurrection, ce n'était peut-être pas d'une extrême prudence.

Nous reconnaissons, d'autre part, que les royalistes ne se firent jamais scrupule de s'emparer des subsides destinés à leurs ennemis, et vraiment, l'on ne saurait le leur reprocher sérieusement : ce fut toujours un usage admis entre belligérants.

Le 20 août 1799, Le Coz ouvrait à Rennes un synode auquel se rendirent 46 assermentés ; 22 autres envoyèrent leur adhésion ; c'était à peu près tout le clergé constitutionnel de l'Ille-et-Vilaine, qui comptait alors plus de 2000 prêtres. Peu de diocèses eurent à gémir sur un aussi petit nombre de défections.

Cette réunion d'assermentés ne dura que trois jours, à raison de deux séances par jour ; elle ne produisit aucun résultat. Cependant, elle permit à Le Coz de constater une fois de plus son impuissance et celle de son Église.

Le 16 janvier 1800, Bonaparte étant alors

premier consul et désormais le chef du gouvernement, l'évêque de Rennes fit à l'union un nouvel appel qui ne fut pas plus entendu que les précédents. Il adressait en même temps au jeune et victorieux général un exposé des vexations sans nombre que le Directoire, digne héritier de la Convention, exerçait contre les populations de l'Ouest. Il les décrivait ainsi en supposant un dialogue entre un *citoyen* et un agent du gouvernement.

Vous avez des denrées, des marchandises, produits de vos labeurs ou de votre industrie; vous voulez les vendre ou les échanger; il faut que vous attendiez le jour de la loi; il faut que vous vous rendiez au lieu indiqué par elle.

— Mais je suis pressé.

— Vous attendrez.

— Mais ce jour que vous m'indiquez, la saison, mon goût, mon intérêt me commandent de l'employer d'une autre manière; et ce lieu ne m'est nullement commode. Au jour que vous prescrivez, les acheteurs ne se présentent point; et le jour où ils se présentent, vous me défendez de leur vendre. Comment voulez-vous que je fasse?

— Comme vous voudrez, mais sous peine de la fusillade, vous ne vendrez que dans ce lieu et dans ce jour.

— Eh bien! je vais récolter mes blés qui sont en maturité, ou réparer ma maison qui menace d'une ruine prochaine.

— Halte-là, le décad s'y oppose, malheur à vous si vos bras ne restent sans activité, si vos goûts et vos besoins ne restent comprimés dans ce grand jour qu'il vous est commandé de consacrer à la liberté.

La rigueur, à cet égard, est telle qu'une pauvre femme de quatre-vingt-quatre ans, trouvée filant sa quenouille à vue de la rue, a été condamnée à une amende et menacée de la prison. De pauvres enfants d'un hôpital, dénués de tout, ont même été empêchés, ce jour, d'aller à la rivière laver leurs misérables haillons, et l'administrateur de l'hôpital, pour y avoir consenti, a été sur le point de perdre sa place. Ne vous exposez pas vous-même à une punition exemplaire et rigoureuse.

— Je vais donc porter ces objets à la ville.

— Allez, mais songez que vous avez dix barrières à franchir, vingt commis à salarier; n'oubliez pas surtout votre certificat de civisme, votre passeport, votre cocarde, etc., partout il vous les faudra exhiber, et, si vous manquez d'avoir sur vous quelqu'une de ces pièces essentielles, attendez-vous à la prison.

— Bon Dieu, que d'entraves! Quelle est donc cette liberté qu'on nous a donnée?

Le Coz poursuivait longtemps son vigoureux réquisitoire contre ce régime de *liberté* que pourtant, il avait accueilli avec tant d'enthousiasme. Il était en verve.

« Ce ne sont cependant encore là que des bagatelles, » observait-il, et il décrivait tout au long les fameux mariages *décadaires* qu'il qualifiait à si bon droit de *leçons publiques d'immoralité*.

Delà, il passait aux enterrements *civiques*.

Le corps de votre père, de votre mère, etc., il faut que vous les livriez à des hommes brutaux et crapuleux qui s'en emparent avec l'avidité de bêtes féroces et qui courent les jeter avec le dernier mépris dans une fosse immonde, etc.

Après avoir énuméré ces horreurs et d'autres pires encore, ils faisaient intervenir les *Chouans* et leur prêtait ce langage :

Pauvre peuple, ne sentez-vous pas combien ces hommes vous jouent, combien ils vous méprisent?

Ne vous apercevez-vous pas qu'ils veulent voir jusqu'à quel point vous êtes asserviables et avilissables?

Ouvrez enfin les yeux, rangez-vous de notre côté, et cet état d'oppression et de misère finira bientôt pour vous et pour nous.

Il conjurait le *citoyen premier consul* d'aviser à cette situation et lui rappelait que les gouvernements précédents, pour avoir négligé des avertissements analogues à ceux qu'il prenait la liberté de lui adresser, *étaient tombés, comme des feuilles mortes, dans la fange du mépris et de l'indignation publique*.

Bonaparte était homme à entendre ce langage et en faire son profit. Il s'empressa de mettre fin à ces vexations ridicules et odieuses et d'adopter des mesures libérales qui contribuèrent plus au désarmement des insurgés que les baïonnettes de ses soldats. Quelques semaines lui suffirent pour rendre la tranquillité à la plupart des campagnes et pacifier les esprits dans une large mesure.

Le 2 mars, les évêques réunis, Grégoire, Saurine, Desbois et Wandelaincourt, publièrent une *lettre d'indiction* d'un nouveau concile national. Il devait se tenir l'année suivante.

VIII. MORT D'AUDREIN — SYNODE MÉTROPOLITAIN DE RENNES — DEUXIÈME CONCILE NATIONAL — IL EST ENCORE PRÉSIDÉ PAR LE COZ — SÉANCE ORAGEUSE — CLOTURE PRÉMATURÉE DU CONCILE — UN PRÊTRE SOLDAT

Au mois de novembre 1800, Le Coz qui, déjà, le 27 juin précédent, avait perdu son ancien condisciple et ami, la Tour d'Auvergne, tombé sur le champ de bataille de Neubourg, le cœur percé d'un coup de lance, apprit la fin tragique d'un autre de ses amis, deson collègue Audrein, évêque de Quimper, qu'une bande de Chouans avaient fusillé, la nuit, sur la route de Quimper à Morlaix, pour le punir d'avoir autrefois voté la mort du roi (1). Tous les intrus, à cette terrible nouvelle, crurent leur dernière heure venue, bien qu'ils fussent loin d'être tous des régicides.

Les *Réunis* publièrent, le 8 mars 1801, une seconde *lettre d'indiction* relative au concile, dont ils fixèrent définitivement l'ouverture le 29 juin, au jour de la *Saint-Pierre*. Dix jours auparavant, Le Coz convoquait, à Rennes, en synode, ses suffragants de l'arrondissement du Nord-Ouest, comme préambule du prochain concile national. Prud'homme, évêque de la Sarthe, Le Masle du Morbihan et Dorlodot de la Mayenne se rendirent à l'appel de leur métropolitain. Les Églises *veuves* de Nantes et de Saint-Brieuc se firent représenter. En réalité, l'Église constitutionnelle de Nantes n'était point *veuve*, car son titulaire, Minée, vivait toujours, mais il avait jugé à propos de la quitter pour s'établir à Paris, rue de l'Arbalète, où il tenait une boutique d'épicerie avec une nouvelle *épouse*, nommée Marie Martinet; c'était donc moins un veuvage qu'un divorce. Jacob, évêque des Côtes-du-Nord, venait de mourir.

Le 21 juin, avant d'avoir pu rien régler de définitif, les Pères du Synode métropolitain se séparèrent pour se retrouver huit jours plus tard à Paris.

(1) Voir *Histoire de la Vendée militaire*, édition illustrée, t. IV, p. 127.

Le deuxième *concile national* fut encore présidé par Le Coz, estimé de tous comme l'un des chefs de l'Église constitutionnelle. Dès le lendemain de l'ouverture, le mardi 30 juin, les *Pères*, qui comprenaient dans leurs rangs, non seulement les évêques, mais aussi les simples prêtres, eurent une séance des plus chaudes, ceux-ci accusant ceux-là de tyrannie et ceux-là qualifiant ceux-ci de *révoltés*. Le pauvre Le Coz craignit un moment de n'avoir plus à présider qu'une salle de boxe. L'orage ne s'apaisa jamais complètement. Il y eut toutefois des instants d'accalmie. Le Coz profita de l'un d'eux (c'était le dimanche 12 juillet) pour demander aux Pères s'il leur plaisait de *manifestar leur attachement au Saint-Siège, centre de l'unité catholique*. « Il nous plaît, » répondirent-ils. Le président alors observa que c'était ce qu'ils pouvaient répondre de mieux à ceux qui les accusaient de schisme. La réponse eût encore mieux valu s'ils avaient quitté leurs fonctions usurpées.

Le vendredi, 14 août, Fouché, ministre de la police, fit savoir aux membres du synode que le gouvernement avait reçu de Rome une Bulle au sujet de la pacification de l'Église de France, et que, dès lors, ils n'avaient plus qu'à se séparer, de peur de fournir un *prétexte à la malveillance*. Le surlendemain, dimanche, la clôture du concile fut solennellement prononcée, les *Pères* se donnèrent le baiser d'adieu.

Le Coz fut invité par ses collègues à séjourner quelque temps encore à Paris, afin de suivre les événements et de soutenir, autant que possible, l'édifice constitutionnel qu'ils sentaient lézardé de toutes parts et à la veille de s'écrouler. Ses vicaires épiscopaux, demeurés à Rennes, entretenaient avec lui une correspondance active et le tenaient au courant des nouvelles de son diocèse. L'un d'eux, il se nommait Duchesne, lui adressait, le 21 septembre, une lettre particulièrement intéressante. Il le consultait sur l'un de ses prêtres, le *citoyen* Gaus-selin, qui, se trouvant dénué de tout, venait de s'engager dans un régiment de chasseurs à cheval. Gaus-selin demandait un

exeat qui lui permit, son congé terminé, de reprendre ses fonctions dans le diocèse où il pourrait alors se trouver.

IX. CONCORDAT DE 1801 — LE COZ ÉLU ARCHEVÊQUE DE BESANÇON — IL PRODIGE L'ÉLOGE A NAPOLEON — IL RENCONTRE DE GRANDES DIFFICULTÉS DANS L'ADMINISTRATION DE SON DIOCÈSE — SES DERNIÈRES ANNÉES — SA MORT

A l'époque du Concordat, Le Coz fut l'un des douze prélats constitutionnels imposés par le gouvernement au Saint-Siège. Il fut nommé à l'archevêché de Besançon et il prêta serment, en cette qualité, le 18 avril 1802, jour de Pâques. Le cardinal Caprara aurait voulu obtenir de lui une rétractation de son serment schismatique. Le Coz, qui s'obstinait à croire qu'il n'avait fait que son devoir en acceptant la Constitution civile, déclara qu'il renonçait à cette Constitution, d'ailleurs abolie depuis longtemps déjà, mais qu'il entendait ne pas aller plus loin; Rome dut se contenter de cette déclaration anodine et lui délivra ses bulles d'institution.

Le Coz fit son entrée solennelle à Besançon, le 22 mai, et sa prise de possession eut lieu le lendemain, dimanche. Son diocèse renfermait trois départements : le Doubs, la Haute-Saône et le Jura, c'est-à-dire l'ancienne province de Franche-Comté. Il se mit aussitôt à l'œuvre de réorganisation dans des circonstances particulièrement difficiles; il y déploya de rares qualités administratives. Toutefois, il ne sut pas éviter le reproche de partialité. Placé à la tête d'un clergé composé d'anciens insermentés et assermentés, il fut accusé de favoriser les derniers au détriment des premiers; il se défendit toujours énergiquement d'agir ainsi, et il essayait de le démontrer par des chiffres. Il voulait que l'on jetât sur le passé le voile de l'oubli, ou que l'on ne s'en souvint que pour gémir devant Dieu.

Dans ses mandements, il ne cessait de célébrer les louanges de Bonaparte, qu'il appelait un *nouveau Cyrus*, l'homme de la

droite du Très-Haut, expressions qui, d'ailleurs, se retrouvent dans toutes les lettres pastorales de l'époque. En dépit des attentats sacrilèges de Napoléon contre Rome, Le Coz ne voulut jamais voir en lui que le restaurateur du culte en France et le dompteur de la Révolution. Le Coz était imbu de préjugés gallicans, à l'instar de l'immense majorité du clergé français d'alors. Il avait trouvé son Grand Séminaire aux mains d'*ultramontains*, par une exception dont il était loin de se féliciter; car, suivant lui, cet établissement ne pouvait recevoir dès lors qu'une direction déplorable. Aussi leur adjoignit-il deux *ecclésiastiques instruits et vertueux*, chargés de surveiller leur enseignement et de le rectifier au besoin, *surtout en ce qui concernait la validité des sacrements administrés par les assermentés et spécialement celle des mariages contractés en leur présence*. Les expressions soulignées, qui ont été relevées dans la correspondance du prélat, trahissent les préoccupations de l'ancien constitutionnel.

Le serment était exigé de tous les prêtres nommés à un poste rétribué par l'État. Le Coz nous apprend comment il procédait à cet *acte religieux*. Il rassemblait tous les prêtres d'un canton dans l'église du chef-lieu, au jour convenu avec le préfet, qui présidait la cérémonie. La messe commençait. Après l'Évangile, les prêtres *s'agenouillaient* devant le préfet; le curé, la main sur le missel ouvert, prononçait à haute voix les paroles que tous devaient répéter distinctement. Ils défilaient ensuite devant le secrétaire général à qui ils remettaient, souscrite par eux, la formule imprimée du serment qui leur avait été distribuée la veille.

Le lendemain, chaque prêtre recevait son certificat de prestation de serment, ses lettres de l'évêché, et, de la sorte, étant *bien bullé*, suivant l'expression pittoresque du prélat, il pouvait partir aussitôt pour occuper son nouveau poste.

Le Coz poursuivait laborieusement l'organisation de son vaste diocèse. Le plus souvent, les maires faisaient mauvais ac-

cueil aux anciens constitutionnels et réclamaient des *ci-devant insermentés* qu'ils s'obstinaient, ainsi que les populations, à regarder comme les seuls prêtres qui fussent *bons*. Le Coz, se plaignant à l'un de ses maires de la façon *malhonnête* dont il avait reçu son nouveau curé, lui écrivait :

Vous voudriez, dit-on, un prêtre insermenté; puis-je en employer aucun? Et ne savez-vous pas que tout prêtre exerçant en France doit avoir fait le serment prescrit par la loi? *Assermenté* un peu plus tôt, *assermenté* un peu plus tard, tous sont égaux, pourvu qu'ils aient également l'esprit de leur état!

Nous ignorons si cette plaisanterie, assez digne d'Escobar, fut goûtée de M. le maire.

Napoléon venait de créer l'Ordre de la Légion d'honneur. Le Coz fut compris dans l'une des premières promotions. Il se trouvait impérialiste avec autant de conviction qu'il avait été républicain : le gouvernement accepté ou subi par le pays étant, disait-il, toujours le sien.

Il s'occupait activement de la conversion des protestants de son diocèse où il y avait un assez grand nombre de paroisses mixtes. Dans ses tournées de confirmation, il ne manquait jamais de faire visite aux ministres et d'adresser au peuple une chaleureuse exhortation à l'union entre Églises chrétiennes; il rappelait que l'Église catholique était la mère de toutes. Habituellement, ses paroles trouvaient un écho sympathique; parfois même il eut la joie de voir ses efforts couronnés d'un plein succès, et plusieurs huguenots lui dirent, après Dieu, leur retour à la vraie foi.

Le Coz se rendit à Paris pour assister au couronnement (décembre 1804). Il put voir le Pape et lui présenter ses hommages. A l'en croire, le Saint-Père l'embrassa souvent, les larmes aux yeux, en protestant qu'il entendait *ne mortifier aucun ecclésiastique, mais achever de pacifier l'Église gallicane*. De son côté, il avait déclaré au Pape qu'il « se soumettait au jugement du Saint-Siège et de l'Église catholique, apostolique et romaine, à l'exemple des évêques de l'assemblée de 1682, et dans le sens

établi par ces *grands hommes*. » Pie VII lui envoya le pallium dès son retour à Rome. On avait même parlé du cardinalat pour lui, mais il avait lui-même que c'était sans doute une *mauvaise plaisanterie*.

Le Coz accueillait avec enthousiasme la nouvelle des victoires impériales; il s'écriait un jour : « Ah ! que ne pouvons-nous écrire comme Napoléon sait agir et parler ! Dieu ! quel homme ! Quelle nation, quel siècle en vit un semblable ? »

Le Coz, entièrement soumis au Concordat, qui lui réservait la nomination directe des succursalistes et la présentation des curés inamovibles au choix du gouvernement, n'entendait pas céder de ses droits, et l'élection par le peuple, qu'il avait tant et si longtemps préconisée, il n'en voulait absolument plus, tant elle lui paraissait maintenant défectueuse. D'autre part, il veillait à ce que la *Saint-Napoléon* fût solennisée convenablement. Il exigeait que ses prêtres fissent au prône la lecture des bulletins de la Grande Armée, conformément aux prescriptions de Napoléon, et semonçait verbalement ceux qui laissaient ce soin exclusivement au crieur public ou au garde champêtre.

Le catéchisme de l'Empire ne fit son apparition dans le diocèse de Besançon qu'en 1807. Le Coz le trouvait *mal rédigé, inexact, incomplet, trop cher*, et il ne se gênait pas pour le dire,

Il fut, dans un autre ordre d'idées, l'un des plus zélés propagateurs de la vaccine; ses efforts pour vaincre, sur ce point, les populations routinières et ignorantes, lui valurent une médaille d'honneur. Rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de se dévouer au soulagement de ses semblables : sa charité était proverbiale; mais ce qui le préoccupait surtout, cela va sans dire, c'étaient les intérêts spirituels de ses diocésains.

En juin 1808, il parcourait la partie montagneuse de son diocèse, lorsqu'un accident de voiture faillit lui coûter la vie. Il en fut quitte pour des contusions aux jambes qui le firent beaucoup souffrir et qui ne se guérèrent jamais bien. Sa santé, si robuste

jusque-là, demeura fortement ébranlée; il était alors dans sa soixante-huitième année. Un rhumatisme inflammatoire, écrivait-il à M. Émery, le vénéré supérieur de Saint-Sulpice, était venu compliquer l'état pitoyable où l'avait réduit cette chute de voiture; il s'y joignait une inappétence générale qui l'épuisait. Il devait languir encore quelques années. Sa dignité d'archevêque lui valut le titre de comte de l'empire, et Napoléon, pour reconnaître son zèle et ses services, le promut officier de la Légion d'honneur. Sa reconnaissance dès lors ne connut plus de bornes : « Notre empereur, écrivait-il à son ami Defermon, est à mes yeux le *thaumaturge des guerriers* ! L'histoire n'en présente aucun qui puisse lui être comparé. »

Mais déjà les plus beaux miracles de ce *thaumaturge* d'un nouveau genre étaient accomplis. Lorsque Napoléon confisqua les États pontificaux et transféra le Pape à Savone d'abord, puis à Fontainebleau, l'archevêque de Besançon, fidèle aux traditions gallicanes, allait partout répétant que l'empereur demeurerait toujours le fils soumis et respectueux du Vicaire de Jésus-Christ et qu'il n'avait de démêlés qu'avec le prince temporel.

Le Coz assista au Concile de 1811, mais n'y joua qu'un rôle effacé. Plus tard, au commencement de 1813, il fut mandé à Fontainebleau par Napoléon, échappé au désastre de Russie où s'était engloutie la Grande Armée et sa fortune avec elle. Il essaya vainement, avec les autres prélats courtisans, de lasser la constance du Pape qui, après un moment de défaillance, s'était ressaisi et se montrait plus ferme que jamais.

Lorsque, l'année suivante, les Autrichiens mirent le siège devant Besançon, le vieux prélat retrouva toute son énergie pour aider le général Marulaz à défendre cette place; il ne ménagea ni les exhortations, ni l'argent, ni les dons en nature. L'abdication de Napoléon et l'avènement de Louis XVIII sauvèrent la ville que l'ennemi bloquait toujours étroitement.

Le Coz jura au nouveau monarque la même fidélité qu'à Napoléon, et, pour le même motif, la soumission due au pouvoir.

Il voulut complimenter le comte d'Artois, lors de son passage à Besançon, se souvenant à propos qu'il l'avait déjà fait, de longues années auparavant, à l'époque du voyage à Brest de Son Altesse. Le comte d'Artois lui notifia défense absolue de se présenter devant lui; il le fit même garder à vue, dans son évêché, par des gendarmes. Il eut à souffrir de nombreuses vexations durant cette année; aussi, grande fut sa joie lorsqu'il apprit le retour de l'empereur à Paris.

Dès le 25 mars, il écrivait à celui que, la veille encore, il n'osait désigner que sous le nom de *Buonaparte* :

« Sire, vous êtes vraiment un homme prodigieux. C'est le cri de toutes ces contrées, et ce cri, bientôt répété dans toute l'Europe, le sera encore dans tous les siècles. » Toutefois, il lui indiquait la religion comme devant lui servir de guide et il lui demandait de toujours s'inspirer de ses enseignements.

Il était en tournée pastorale lorsque, le 3 mai 1814, il mourut de fatigue à Villeveux. Son corps fut ramené à Besançon le 5, et le surlendemain eurent lieu ses obsèques, au milieu d'un concours prodigieux de fidèles. En dépit de son serment sacrilège, qu'il ne croyait que légitime et que, de plus, il estimait nécessaire dans les circonstances, Le Coz se disait sûr de ne s'être jamais écarté de la vraie foi. Son erreur fut de penser que l'on ne pouvait *rester Français en devenant ultramontain*, suivant son expression, comme si d'être l'un n'était pas encore, peut-être, la meilleure manière de rester l'autre, surtout si, aujourd'hui comme autrefois, par *Français* l'on entend *catholique*.

JACQUES GAUDEUL.

Paris.